ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

BUREAU DES CONCOURS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

AVIS D'EXAMEN

Session 2024

CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2019 – Bulletin Officiel n° 15 du 14 avril 2022

Les certifications complémentaires permettent aux enseignants de faire valider une compétence supplémentaire.

5 secteurs disciplinaires sont retenus :

1. Les arts : ce secteur comporte cinq options : cinéma audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre et arts du cirque.
2. L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique en collège ou en lycée.
3. Le Français Langue Seconde
4. Enseignement en Langue des Signes Française.
5. Langues et cultures de l'Antiquité avec 2 options : latin et/ou grec

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Compte tenu de son objet, le secteur disciplinaire langues et cultures de l'Antiquité concerne cependant uniquement les enseignants du second degré.

INSCRIPTIONS : du lundi 18 septembre au vendredi 20 octobre 2023.

Les candidats devront s'inscrire via le portail métier à l'adresse suivante :

https://w3.ac-rouen.fr/eformulaire/?data=DEC+InscriptionCertificationsComplementaires

ÉPREUVE :

Épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Le candidat devra renvoyer un rapport de cinq pages maximum, dactylographiées et le visa du supérieur hiérarchique (document ci-joint) par voie numérique au plus tard le lundi 4 décembre 2023 à l'adresse suivante :

dec-concours4-rouen@ac-normandie.fr

Le calendrier des épreuves orales n'est pas encore défini ; il fera l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

BUREAU DES CONCOURS

Rectorat de l'académie de Normandie
Bureau des concours
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cédex

Visa du chef d'établissement

Je soussigné(e) : ……..……..(nom et prénom du chef d'établissement) reconnais avoir été informé(e) de la candidature de : ……. (nom et prénom du professeur) à l'examen de la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire……..lors de la session 2024.

Fait à ……., le …….

Signature :